

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n° 2017-10-06

Séance du 11 octobre 2017

Avis du CSRPN de Normandie

Travaux de plantation d'une haie dans la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine Travaux GRT Gaz

Présentation du dossier

La société GRT Gaz prévoit de modifier une partie de son réseau en vue de l'adapter au projet d'approfondissement du chenal de navigation du Grand Port maritime de Rouen.

Ce projet consiste à mettre hors service et remplacer deux canalisations transportant du gaz naturel sous pression entre les postes de Seine-Sud à Marais Vernier et Seine-Nord à Tancarville. Ces canalisations d'acier passeront sous la Seine, seront longues d'environ un kilomètre chacune et transporteront du gaz naturel à une pression de 67,7 bar. Elles seront enterrées sous au moins un mètre de terre et cinq mètres plus profondément que les canalisations actuelles.

Les travaux d'adaptation des sites de raccordement, d'ouverture de tranchées, de fouilles, de creusement d'un nouveau tunnel, et de remblaiement sont prévus sur 12 mois et nécessiteront des interventions sur des zones à sensibilité environnementale avérée comme le territoire de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine, sur les sites inscrits de la rive gauche et de la rive droite de la Seine et sur un espace protégé Natura 2000.

Le calendrier prévisionnel prévoit des travaux en 2019 pour une mise en service des canalisations en 2020. Le coût total du projet est estimé à 10 millions d'euros.

L'impact sur les activités humaines touchera principalement les activités agricoles, et sera réduit par un tri des terres qui permettra une remise en état rapide. Les dommages résiduels seront indemnisés. Seules les servitudes de huit mètres de large autour des canalisations persisteront (*non aedificandi* et *non sylvandi*).

Le calendrier du chantier a été choisi de manière à limiter l'impact de ce projet sur les populations d'oiseaux en nidification. La flore est également prise en compte, et des mesures spécifiques sont prévues pour conserver les espèces intéressantes et limiter la propagation des plantes invasives.

Plus particulièrement, l'avis du CSRPN, avis réglementaire, est sollicité pour les travaux réalisés dans la réserve naturelle, et la plantation d'une haie, en réduction des dérangements potentiels des oiseaux pendant l'hivernage et durant les haltes migratoires dans la réserve. Le dispositif porte sur la phase travaux et sur la maintenance de GRT Gaz qui intervient au moins une à deux fois par an sur les installations du poste.

GRT Gaz propose la plantation de saules blancs et saules marsaults en bord Ouest du poste Seine Nord sur cinquante mètres linéaires.

Les plants seront des plançons fournis par la Maison de l'Estuaire, issus de repousses de moins de 5 cm de diamètre prélevés localement (ripisylve de la pointe de Tancarville jouxtant la zone de Non Chasse de Tancarville).

La mesure répond aux objectifs généraux de quiétude des oiseaux et est compatible avec les mesures locales du plan de gestion, en particulier la GH 22 (gestion des bois et des haies, restauration des haies fragmentaires).

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un avis favorable pour les travaux dans la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine et à la plantation d'une haie en réduction des impacts sur l'avifaune pendant la phase travaux et pour les maintenances techniques ultérieures des installations GRT Gaz.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', written over a horizontal line.

Thierry Lecomte